

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 20 juin 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 18

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Coralie PERSIANI, Florian WARGNIER, Adeline ANCENAY, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND, Cédric GEOFFRAY

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Eric BOUVARD
Guylène SELIN

Secrétaire : Patrice COEURJOLLY

**Date d'envoi de la
convocation :** 11/06/2024

Délibération n° 2024-39 Projet de réhabilitation totale du local de chasse – Adoption du programme

Monsieur expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du local mis à disposition de l'association locale de chasse. Il souhaiterait mettre en œuvre ces travaux car les locaux sont vétustes. Par ailleurs, la société de chasse œuvre à l'équilibre environnemental sur Montanay car elle participe à l'entretien du paysage et à l'équilibre de la faune. Des comptages d'animaux sont réalisés tous les ans et transmis à la Commune.

De plus, comme toute association locale, elle participe à l'animation du village. Il est donc important que la Commune accompagne son tissu associatif.

Les travaux projetés permettent aussi à Montanay d'entretenir son patrimoine bâti et de prolonger sa durée de vie.

Le détail des travaux s'établit comme suit :

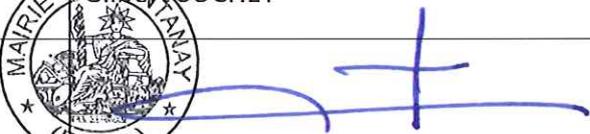
DEPENSES	Montant € TTC
VRD	10 461,60
MACONNERIES	34 953,30
CLOISONS, DOUBLAGES, PEINTURES, PLAFONDS	15 086,66
PLOMBERIE	2 293,86
ELECTRICITE	5 084,26 €
MENUISERIES EXTERIEURES	8 284,92 €
CARRELAGE	8 082,61 €
ALEAS - IMPONDERABLES	8 752,79 €
TOTAL DEPENSES	93 000,00 €

Ce programme pourrait bénéficier d'un concours de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du programme « Financer des actions en faveur des locaux de chasse ». La subvention pourrait être de 27 100 €. Un dossier de demande de subvention sera déposé en vertu de la délibération n° 2022-14 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de tout organisme financeur un concours dans la mesure où le programme est inscrit au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : Adopte le programme présenté et le plan de financement associé

A Montanay, le 22 juin 2024

Le secrétaire de séance, Patrice COEURJOLLY	Le Maire, Gilbert SUCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 24/06/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/06/2024

Application agréée E.legalite.com